

FÉMINICIDES

Série noire pour commencer 2022

Pour la seule journée de samedi, Jour de l'An, trois femmes ont succombé sous les coups de leur compagnon. Les associations appellent à une mobilisation générale.

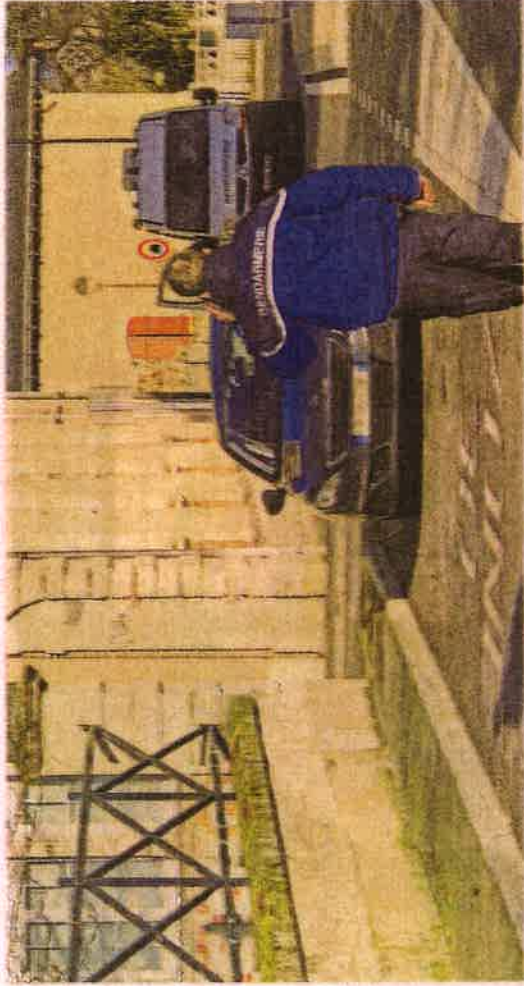
PASCALE ÈGRE

LE TRISTE DÉCOMPTÉ ne connaît pas de répit. Sur sa page Facebook, le collectif Féminicides recensait la 113^e et dernière victime de l'année 2021 le 29 décembre à Besançon (Doubs). Corinne, 56 ans, égorgée et poignardée par son mari, n'a pas survécu à ses blessures. 2022 s'ouvre par une tragique série noire, en deux jours, trois autres femmes ont trouvé la mort du fait de l'extrême violence de leurs conjoints dans le Maine-et-Loire, la Meurthe-et-Moselle et les Alpes-Maritimes. « Toutes les associations constatent : les périodes de vacances et de rassemblements familiaux favorisent les passages à l'acte d'hommes violents », rappelle Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes.

Le premier drame s'est déroulé à Chacé (Maine-et-Loire) le 1^{er} janvier vers 5 heures du matin. Éléonore E., 27 ans, a été poignardée à mort par son compagnon de 21 ans au domicile du frère de ce dernier, où le couple séjournait.



Les périodes de vacances et de rassemblements familiaux favorisent les passages à l'acte d'hommes violents
ANNE-CÉCILE MAILFERT, PRÉSIDENTE DE LA FONDATION DES FEMMES



Chacé (Maine-et-Loire), le 1^{er} janvier. Les gendarmes ont retrouvé le Jour de l'An le corps d'Éléonore E., militante de carrière de 27 ans, poignardée à mort vers 5 heures du matin par son compagnon de 21 ans. Elle est la première femme de l'année 2022 à décéder de violences conjugales.

« Après une consommation importante d'alcool, le mis en cause est devenu agressif et violent. Alors que son frère prévenait la gendarmerie, il a violemment sorti la victime de plusieurs coups de couteau sur le palier », a indiqué le parquet de Saumur. Éléonore était militante de carrière, comme le mis en cause. Interpellé dans un jardin voisin, l'homme devrait être mis en examen pour « homicide sur conjoint ».

Ce même jour de l'An vers 8 h 30, dans le village de Labry (Meurthe-et-Moselle), le corps sans vie d'une femme de 56 ans a été découvert à son domicile par les policiers un

couteau planté dans la poitrine. En garde à vue, son compagnon, employé de mairie, a reconnu lui avoir porté plusieurs coups avec une arme blanche après une dispute. Ce sont des violents ayant entretenu les bruits de l'altercation qui ont donné l'alerte. Le suspect âgé d'une cinquantaine d'années, aurait ensuite voulu mettre fin à ses jours. Il doit être présenté à un juge d'instruction en vue de sa mise en examen pour « meurtre sur conjoint » ce matin.

A Nice (Alpes-Maritimes), toujours samedi, un homme de 60 ans s'est présenté dans la soirée à la police pour déclarer avoir eu une dispute avec

son ex-compagne et dire qu'il ne savait pas dans quel état elle se trouvait. Il a ensuite entraîné les policiers dans un garage où un véhicule appartenant à leur fils a été remis. Le corps de la victime, âgée de 45 ans, reposait dans le coffre. Elle serait morte étranglée. Le suspect et son fils ont été placés en garde à vue hier matin. « Je veux dénoncer l'horreur de cet assassinat », a écrit sur Twitter le maire de Nice, Christian Estrosi, qui indique que la victime était « un agent de la collectivité ».

Pour Anne-Cécile Mailfert, au-delà d'un contexte spécifique, ces drames consécutifs soulignent à quel point « il faut

continuer à se battre pour que la lutte contre les violences faites aux femmes devienne plus qu'une priorité des acteurs de la justice et de la police : un véritable réflexe et un effort constant. » Depuis le pic de 2019 – avec 146 féminicides (102 en 2020) – et le Grenelle des violences conjugales, le sujet s'est imposé aux pouvoirs publics mais avec des moyens défilés « de façon sporadique et à petite échelle », estime-t-elle. « Le gouvernement n'a pas encore pris la mesure de leur caractère massif », dit-elle. « Quatre femmes sur dix qui demandent un hébergement d'urgence ne l'ont pas. »

Avocate spécialiste des violences conjugales, M^{lle} Isabelle Steyer redoute que ces décomptes, s'ils soulignent la fréquence de ces crimes, « n'amènent une forme de banalisation ». « C'est un vrai problème de société, dont la gravité et les conséquences sur les femmes et les enfants restent sous-estimées », considère-t-elle, en rappelant : « C'est Monsieur Tout-le-Monde qui tue, ce que ne veut pas penser la société. » Elle admet que les outils se sont multipliés mais juge qu'ils demeurent « insuffisamment distribués ».

2 085 téléphones grave danger actifs

« On travaille tous dans le même sens. Ce qu'il faut face à ces drames, c'est ne pas se résigner. Personne ne peut passer sous silence nos avancées », réagit-elle à la chancelière, où l'on constate « la volonté des magistrats » de s'emparer des outils alloués.

Selon les chiffres fournis, il y avait en décembre dernier 2 085 téléphones grave danger (- 16,8 % en deux ans) et 460 bracelets antiapprochements actifs. Depuis septembre 2020, ces derniers ont suscité plus de 1 800 appels pour déclenchement aux forces de l'ordre. En trois ans, quelque 3 870 ordonnances de protection ont été décidées, la plupart dans le délai des six jours prévus par la loi (quarante-deux jours à six ans). Enfin, face à l'afflux des plaintes, 164 agents ont été embauchés pour épauler les magistrats dans le traitement de ces dossiers.